

Devoir surveillé – La Révolution française (1789-1799)

De la crise de l'Ancien Régime à la République

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères chronologiques

(4 pts)

- a) Classe du plus ancien au plus récent : *chute de Robespierre · prise de la Bastille · exécution de Louis XVI · fuite à Varennes · coup d'État de Brumaire.*
- b) Donne la date précise (jour, mois, année) des trois premiers de ces événements dans l'ordre chronologique, et l'année des deux derniers.
- c) Un élève écrit : « Le 14 juillet 1789, le peuple renverse la monarchie et proclame la République. »
Corrige les deux erreurs.
- d) Pour chacun de ces régimes, indique ses années : *monarchie constitutionnelle · Convention · Directoire.*

Exercice 2 – Vocabulaire et acteurs

(4 pts)

- a) Définis **privilège** et **ordre**, puis explique pourquoi la nuit du 4 août 1789 met fin à la société d'ordres.
- b) Distingue **monarchie absolue** et **monarchie constitutionnelle** en précisant qui fait la loi dans chacune.
- c) Qu'est-ce qu'un **sans-culotte** ? Cite deux journées révolutionnaires où ils jouent un rôle décisif.
- d) Explique ce que réclame Olympe de Gouges en 1791 et ce que cela révèle sur les limites de la DDHC.

Exercice 3 – Analyse de document : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (4 pts)

« Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous [...]. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

— *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789*

- a) Présente le document : nature, auteur (quelle assemblée ?), date, contexte de l'été 1789.
- b) Explique en quoi l'article 1 et la fin de l'article 6 condamnent la société d'ordres. Cite le texte.
- c) Que change l'article 3 par rapport à la monarchie absolue de droit divin ? Explique le mot « souveraineté ».
- d) L'article 6 dit que tous les citoyens participent à la loi « personnellement ou par leurs représentants ». Montre, à l'aide de la Constitution de 1791, que cette promesse n'est pas entièrement tenue.

Exercice 4 – Vrai ou faux ? Justifie chaque réponse (4 pts)

- a) « En 1789, les cahiers de doléances du tiers état demandent la République. »
- b) « La Terreur est décidée alors que la République est menacée par la guerre étrangère et la guerre civile. »
- c) « Le Directoire rétablit le suffrage universel masculin. »
- d) « La Révolution a fait disparaître définitivement les provinces et les droits seigneuriaux. »

Exercice 5 – Développement construit : 1789, la fin de l'Ancien Régime (4 pts)

- a) Rédige un développement construit d'une quinzaine de lignes répondant à la question : **comment l'Ancien Régime s'effondre-t-il au cours de l'année 1789 ?**
- b) Première partie attendue : la crise du royaume et la révolution des députés (mai-juin 1789), avec au moins deux dates.
- c) Deuxième partie attendue : la révolution du peuple, à Paris et dans les campagnes (juillet 1789), avec au moins deux événements.
- d) Troisième partie attendue : les décisions qui fondent la France nouvelle (août 1789), avec deux textes ou mesures ; puis une conclusion.

Bon courage !